

DES ECONOMIES SUR LE DOS DES FONCTIONNAIRES MALADES !

INADMISSIBLE ET DISCRIMINATOIRE

La Fédération FO des Personnels des Services Publics et de santé est ulcérée par les propositions de la cour des comptes visant à augmenter les jours de carence et en allant plus loin, mettre fin aux 90 jours à plein traitement.

En effet, dans le cadre du plan d'économie du « gouvernement », la cour des comptes préconise d'augmenter le nombre de jours de carence et, parallèlement, diminuer la rémunération des agents en congés maladie. FO ne peut que s'opposer à ces propositions.

Les agents de la fonction publique territoriale ont en moyenne plus de jours d'arrêt maladie que ceux de la fonction publique d'état et que le secteur privé. FO ne nie pas cette réalité mais celle-ci est la conséquence des conditions de travail difficiles, voire déplorables de nos collègues. La fonction publique territoriale est une fonction publique de service aux citoyens. Elle compte nombre de métiers difficiles, parmi les plus emblématiques ceux d'éboueur, d'ATSEM, d'agent d'entretien, d'égoutier...

Ajoutons le vieillissement de cette population d'agents, l'allongement de l'âge de départ à la retraite, des conditions de travail difficiles face à un quotidien faisant face à de plus en plus de violence urbaine, d'épisodes exceptionnels d'intempéries ainsi que de périodes épidémiques sans précédent et tous les éléments sont réunis pour entraîner un nombre important d'arrêt de travail.

C'est d'ailleurs pour ces raisons que nous restons fermement opposés à la réforme des retraites, repoussant l'âge de départ à 64 ans et que au contraire, nous demandons que soient élargies les conditions d'accès aux catégories dites actives et insalubres, ainsi qu'un retour à l'âge légal de départ à 60 ans.

C'est aussi pourquoi que nous avons signé l'accord national sur la PSC en prévoyance.

FO le rappelle : les agents ne sont pas responsables des conditions de travail qui leurs sont infligées ! FO refuse d'emblée toute mesure punitive telles que celles proposées par la cour des comptes !

Le Secrétariat Fédéral

Fait à Paris, le 12 septembre 2024